Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le



Département de la MOSELLE Arrondissement de SARREBOURG

Commune de REDING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CON3EIL MUNICIPAL N° 2022/13

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS: 19

Séance du 14 mars 2022 à 19H30 A l'Hôtel de Ville – Salle des Conseils

CONSEILLERS EN FONCTION: 19

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS: 17

Membres Présents: M. Denis LOUTRE, M. LEYENDECKER Gérard, M. LAUCH Christian, M. ROTH Jean-Claude, M. DIDIERJEAN Philippe, M. MAZERAND Denis, M. HENRY Jean-Marc, Mme FROEHLICHER Martine, Mme DITTLY Valérie, Mme SEYER Sylvie, Mme GROSSE Isabelle, Mme BARBIER Nathalie, M. RIESE Alexandre, Mme BOURGEOIS Elisabeth, Mme SCHWEY Josiane, M. UNTEREINER Alexis, Mme MARCHAL Laurence,

Membres absents excusés : M. GROSSE Olivier, Mme FISCHER Karine

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG-MOSELLE SUD A LA COMMUNE DE RÉDING

Lors de la séance du 28 Octobre 2021, le conseil communautaire a approuvé le principe et les critères de la prolongation du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité et en particulier du versement d'un Fonds de Concours d'un montant variable aux communes et du partage conventionnel de la Taxe d'Aménagement pour les nouvelles implantations sur les ZAE dépendant de la CCSMS.

Les fonds de Concours sont destinés à accompagner les communes dans le financement du fonctionnement d'équipements à rayonnement extra-communal, dans le cadre des conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5214-16 V.

Pour l'exercice 2021, il a été proposé de retenir le thème du fleurissement de la commune au titre duquel est attribué ce fonds de concours de la CCSMS s'élevant à 6 789,00 €.

Aussi, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Art. 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour le versement à la commune d'un fonds de concours 2021 par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud

Art. 2: d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Réding, le 15 mars 2022 Le Maire de Réding Denis LOUTRE